

**AMENAGEMENT, VILLE,
TERRITOIRES ET PAYSAGES**

**PROGRAMME
2020**

PROJETS ARCHITECTURAUX ET URBAINS FACE AUX ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION URBAINE

DURÉE ET COÛT DE LA FORMATION

30 et 31 janvier 2020
2 jours, soit 14 heures de formation
- 700 euros net de taxes
(500 euros, inscrits à l'Ordre depuis
moins de 3 ans)

ADMINISTRATION, INSCRIPTIONS

--->**CLIQUER ICI :**
+ d'infos : Annie Montovany
annie.montovany@toulouse.archi.fr
05 62 11 50 63

PUBLIC

Architectes, urbanistes, paysagistes,
bureaux d'études, techniciens des
collectivités territoriales, agents de
structures parapubliques

ORGANISME DE FORMATION

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Toulouse
n° de déclaration d'existence:
76310877631
Siret: 193 101 508 000/11
Code ape: 9215
Formacode: 22223

INTERVENANTS

Sandrine Bouyssou
Avocate associée, spécialiste en
droit public et droit de l'urbanisme
Cabinet Bouyssou.

Frédéric Dunyach
Avocat associé, spécialiste en droit
public et droit de l'urbanisme
Cabinet Bouyssou.

Nicolas Poirot
Chargé d'étude urbanisme
réglementaire et planification
AUA/Toulouse.

CONTEXTE

Les grands principes de l'urbanisme actuel ont été en partie recomposés au travers de la loi ALUR du 24 mars 2014. Par ailleurs, la réglementation en matière d'urbanisme est toujours en évolution permanente comme la réforme du PLU dont le décret date du 28 décembre 2015. La loi ELAN de novembre 2018 en est une illustration très récente.

Moins récemment mais tout aussi importante, la loi Grenelle II applicable en janvier 2011 avait fait évoluer les documents de planification, SCOT et PLU(i). Les architectes et urbanistes travaillent au quotidien avec ces documents de cadrage et participent parfois à leur élaboration. Pour autant, leur connaissance reste souvent partielle sur les évolutions précises des objectifs et des règles alors que la compréhension du contexte législatif et des attendus politiques est importante pour la mise en application dans les projets urbains et architecturaux.

OBJECTIFS

Cette formation poursuit deux objectifs principaux :

- Restituer les réglementations urbaines actuelles dans l'évolution de l'urbanisme et en préciser les éléments nouveaux.
- Comprendre les implications dans la conception, la rédaction et la gestion dans les projets architecturaux et urbains.

COMPÉTENCES VISÉES

A la fin de cette formation, les stagiaires seront capables :

- de concevoir leurs projets en adéquation avec les évolutions du contexte législatif local,
- d'appliquer les bonnes procédures dans les demandes d'autorisation d'urbanisme,
- de choisir l'outil approprié à la réalisation de l'opération d'aménagement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le principe consiste en un vis à vis entre l'enseignement d'un savoir expert sur la réglementation et la présentation de projets concrets exposant les enjeux de programmation et de conception.

Chaque séquence sera organisée en deux temps avec la présence de différents spécialistes qui pourront intervenir pour illustrer et/ou débattre de certains points dans les présentations faites et les questions posées par les participants.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Anne Péré

Architecte, urbaniste, maître de conférence à l'ENSA Toulouse

COORDINATION PÉDAGOGIQUE

Nathalie Prat

architecte DPLG, architecte du patrimoine, maître de conférence, chargée de mission formation continue à l'ENSA Toulouse.

LIEU DE FORMATION

ENSA Toulouse
83 rue aristide maillol
31100 Toulouse

ÉVALUATION

En fin de formation, une grille d'évaluation est renseignée par chaque stagiaire permettant de mesurer les connaissances et compétences apportées par la formation.

VALIDATION

La formation est validée par un certificat de formation professionnelle assortie d'une attestation de présence.

CONTENU JOUR 1

MATIN 9H/12H30

LES SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Intervenants : Frédéric Dunyach, Nicolas Poirot

TEMPS 1 - ASPECT RÉGLEMENTAIRE ETAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION D'UNE APPROCHE TERRITORIALE

- Rappel historique rapide (schéma directeur SCoT)
- Architecture du SCoT et opposabilité (rapport de compatibilité)
- Incidence de l'absence de SCoT : article L.142-4 du code de l'urbanisme

TEMPS 2 - PRÉSENTATION DE CAS PRATIQUES

- Présentations croisées : le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine et le SCoT du Grand Albigeois
- Le SCoT du Grand Albigeois (approuvé en 2011 / révision en cours), une exigence légale (évolution des documents, focus « du DOG au DOO »)
- Le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine (approuvé en 2012 – révision en cours) : «évolution des documents» mais aussi «évolution des pratiques» focus «le rapport de compatibilité» face aux retours d'expérience

APRÈS-MIDI / 14H – 17H30

TEMPS 1 - ASPECT RÉGLEMENTAIRE

Intervenants : Frédéric Dunyach, Nicolas Poirot

- Principes généraux applicables aux documents d'urbanisme
- Du POS (quid de son devenir ?) au PLU et désormais au PLUi (avec en dernier lieu la loi ALUR)

TEMPS 2 - PRÉSENTATION DE CAS PRATIQUES

- Le PLU, intérêts et contraintes
- Les PLU « SRU », la notion de projet (focus « le PADD, un document pivot)
- Les PLU « Grenelle & ALUR »,
- Des PLU « durables » : étude de cas du PLU de Lévis-sur-Save
- L'ère des PLUi ? PLUi du Grand Albigeois et PLUiH de Toulouse Métropole

CONTENU JOUR 2

MATIN 9H/12H30

URBANISME OPÉRATIONNEL ET IMPLICATION DANS LES PROJETS ARCHITECTURAUX

Intervenants : Sandrine Bouyssou, Nicolas Poirot

TEMPS 1 - ASPECT RÉGLEMENTAIRE

- Les pièces composant le PLU et leur utilité
- Le nouveau règlement (décret décembre 2015)

TEMPS 2 - PRÉSENTATION DE CAS PRATIQUES DU PROJET À SA TRADUCTION : UN PROJET, DES OUTILS

- L'articulation et la complémentarité entre le règlement écrit, le règlement graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation étude de cas du PLU de Ramonville-Saint-Agne – les OAP du noyau villageois et des Floralies
- La montée en puissance des Orientations d'Aménagement et de Programmation : un complément et un possible substitut au règlement : études de cas sur le bassin toulousain et autres exemples nationaux

APRÈS-MIDI / 14H – 17H30

L'ACTUALITÉ DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Intervenants : Sandrine Bouyssou, Nicolas Poirot

TEMPS 1 - ASPECT RÉGLEMENTAIRE

- La demande de permis se construit en fonction du code de l'urbanisme, du PLU mais aussi d'autres documents (Annexes, Servitudes, PPRI, etc...)
- Actualité sur les autorisations (par exemple incidence de la réforme sur la destination des constructions s'agissant du champ d'application PC/DP)
- Actualité du contentieux (pour rappel des principes)

TEMPS 2 - PRÉSENTATION DE CAS PRATIQUES

- Temps d'échanges sur les exemples et questions amenés par les participants